



<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Planification financière et services-conseils	<b>No SD</b> SD-2023-5286
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19); Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement		
<b>CADRE NORMATIF</b> Loi sur les immeubles industriels municipaux (RLRQ, c. I-0.1)		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13064 fixant, pour l'exercice financier 2024, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles.  de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13064 fixant, pour l'exercice financier 2024, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles.  de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13064 fixant, pour l'exercice financier 2024, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles.		